

Arabie Saoudite : construire une église est un crime



En projet au Bahreïn : l'église N.D. d'Arabie

Ni croix ni symboles chrétiens !

Face à la progression de l'islamisation en Occident, et tout particulièrement en France où le nombre de mosquées couvrant tout l'hexagone a atteint le chiffre vertigineux de 2.500 à 2.600 ([1.500 en 2003](#) et [2.400 en 2014](#)) vous avez pu vous demander : est-il possible de construire des églises au cœur des pays islamiques, dans la péninsule arabe ?

Dans l'Arabie préislamique, on ne comptait pas moins de 300 couvents et certainement encore plus d'églises. L'expansion de l'islam les a fait disparaître grâce à sa politique hégémonique comme il avait éradiqué les tribus juives et leurs lieux de culte.

Comment expliquer le masochisme actuel de l'Occident qui se suicide dose après dose et par étape chaque fois qu'une

mosquée est inaugurée avec la complicité de nos politiques qui veulent ainsi témoigner de leur ouverture à la diversité et à l'islam. Les a-t-on entendus réclamer un droit à la réciprocité ? Mollesse de mollusque.

Tous les arguments que l'islam brandit pour esquiver la question de la construction d'églises, de temples ou de synagogues sont fondés sur des textes de sources islamiques surannés et qui ne résistent pas à la moindre critique. Essayons d'y voir un peu plus clair.

Les chrétiens dans la péninsule arabe

A quelques exceptions près, aucun chrétien présent en Arabie n'est citoyen des Etats de la péninsule. Les chrétiens sont considérés comme une population de passage. La politique de tous ces Etats est de ne pas naturaliser la main-d'œuvre étrangère ni de permettre le regroupement familial. Elle est surtout d'effectuer une rotation de ces travailleurs afin de s'assurer que leur transit soit de courte durée et d'éviter ainsi que ces non-musulmans ne se mélangent, en particulier par le mariage, à la population autochtone musulmane. Une salubrité religieuse dites-vous ? On estime qu'en Arabie Saoudite, 5,5% de la population, soit 1.460.000 personnes, sont chrétiens. Aux Emirats Arabes Unis, c'est 15%, soit 384.000 personnes. Au Koweït, 15%, soit 350.000. Au Qatar, 8,5%, soit 73.000. Au Yémen, 0,013%, soit 2.700. Il faut ajouter à cela une précaution fondamentale pour parer à l'extension du christianisme : tout musulman qui se convertit à une autre religion devient apostat et le châtiment de l'apostasie est la peine de mort. La liberté de conscience n'est pas admise dans l'islam.

La nationalité des chrétiens en Arabie

Parmi les chrétiens asiatiques en Arabie, on relève surtout des Philippins, des Tamouls, des Népalais. On note aussi une présence importante de chrétiens palestiniens, syro-libanais

et d'Égyptiens coptes qui sont tous arabes ou arabisés. Sans oublier tous les ingénieurs, tous les techniciens des champs pétrolifères et gaziers venant d'Europe et des États-Unis qui subissent le même sort que les autres étrangers.

Y a-t-il en Arabie des églises construites ou en projet ?

Pour environ 3,1 millions de chrétiens en Arabie, on [compte 22 églises](#) parmi lesquelles : St-Antoine de Padoue à Ras-el-Khayma (Emirats Arabes Unis), St-Paul à Moussafah (Abu Dhabi), et, à proximité, une église grecque-orthodoxe et l'église grecque-catholique du Sacré-Cœur (1939). L'église de la Sainte-Famille à Kuweït City est le siège du vicariat (1953). Cela représente 1 église pour 141.000 fidèles alors qu'en France il y a 1 mosquée pour 2.000 fidèles soit 70 fois plus de mosquées. (Mgr Fromager, AED).

En 2013, le roi du Bahreïn a offert 9.000 m² pour la construction d'une église destinée à être [une cathédrale](#) (budget [de 20 millions](#) d'euros) pour couvrir les 4 pays du vicariat : Bahreïn, Qatar, Kuweït, Arabie Saoudite (1) L'autorisation a été accordée à la condition que l'édifice ne soit pas surmonté d'une croix ni d'autres signes religieux chrétiens pour ne pas provoquer de réactions de la part des fondamentalistes. Il y aura un clocher mais la cloche n'est pas autorisée à sonner. La mission de cette église-cathédrale « *est de manifester l'amour de Dieu mais pas de convertir* » a dit [Mgr Ballin](#). Il faut noter que le Bahreïn a toujours été ouvert aux autres religions et que les non-musulmans jouissent des mêmes [droits civiques](#) que les musulmans, y compris de l'accès à la citoyenneté. Chose rarissime.

Qu'en est-il en Arabie Saoudite ?

On a cru un moment, en février 2014, qu'un projet d'église copte allait être autorisé en Arabie Saoudite lors de la rencontre au Caire entre le pape copte Tawadros II et Ahmad Kattan, ambassadeur d'Arabie Saoudite. L'information a été

vite démentie et le projet enterré.

Le grand mufti d'Arabie Saoudite, Abdul Aziz ibn Abdullah, pourtant réputé « modéré », a déclaré en 2014 : « *Il est nécessaire de [détruire toutes les églises de la région](#)* ». Un autre dignitaire, Mohammad Saleh al-Munajjid a déclaré le 7 décembre 2015 : « [Jamais d'églises](#) en Arabie Saoudite ».

Les arguments de l'islam pour criminaliser la construction d'églises

Les arguments avancés par l'islam contre la construction d'églises sont considérés comme irréfutables. Ce fut le cas au cours des siècles et c'est devenu quasiment un dogme. On fonde ce refus sur des hâdiths, sur les déclarations des fondateurs des quatre écoles juridiques, d'imams, d'auteurs anciens, de « savants » en droit islamique et de grands muftis actuels. Voici un choix de déclarations significatives :

- « *Il ne faut pas laisser en [terre arabe ni église, ni chapelle, ni un foyer \[chrétien\]](#)* » (Imam Mohammad ibn al-Hassan).
- « Les chrétiens n'ont pas à construire des églises en pays d'islam » (al-Moudawwana al-Qubra).
- « *Et qu'ils [les chrétiens] ne construisent pas d'églises en pays d'islam* » (al-Shafi'î).
- « *Les juifs et les chrétiens n'ont pas à construire sur le territoire des musulmans ni synagogue ni église ni sonner une cloche ...* » (Imam Ahmad).
- « *La volonté d'un mécréant est mécréance, construire une église pour diffuser l'incroyance est une mécréance* » (Abu al-Hassan al Ach'arî).
- « *Et ils interdisent toute vente d'églises et de lieux de culte en terre d'islam* » (Ibn Kadâma).

– « Les musulmans sont tous d'accord : ce que les musulmans ont construit comme villes ne permet pas aux dhimmis de créer une église ...dans la ville ou le village habités par des musulmans et où il y a des mosquées, rien ne doit faire apparaître une quelconque liturgie de la mécréance, ni église, et rien d'autre ... » (Ibn Taymiyya 1263-1328).

– « Par consensus, la construction d'église est illicite, de même sa réparation » (Taki al-Dîn al-Sanlî). (Lire le pacte d'Omar (2)).

– « Ils [les chrétiens] ne peuvent vendre les églises ». « Dans la péninsule arabique, il n'est pas permis de construire des lieux de culte ni pour les mécréants ni pour les autres. Ce qui a été construit doit être démoli. Les détenteurs de l'autorité doivent les détruire et les éliminer afin qu'il ne reste pas de bastions de la mécréance, ni églises, ni lieux d'adoration. Il faut qu'ils soient éliminés de la péninsule arabique et qu'il ne reste que les mosquées et les musulmans » « car le prophète avait ordonné l'expulsion des juifs, des chrétiens et des polythéistes et avait interdit qu'il y ait deux religions » (Ibn Bâz 1910-1999-).

– « Tout lieu de culte qui n'est pas celui de l'islam est une maison de mécréance et d'égarement. Il n'est permis d'adorer Dieu que selon la loi d'Allah de l'islam qui est l'accomplissement de toutes les lois [...]. L'islam, dans la péninsule arabique, a interdit que sa loi soit bafouée par un mécréant. Il ne peut prendre la nationalité, ni avoir un bien, ni construire une église pour les adorateurs de la croix. Deux religions ne peuvent cohabiter, la seule religion est celle de l'islam pour laquelle Allah a envoyé son messenger » (extraits d'une fatwa de la Commission permanente des fatwas en Arabie Saoudite (dossier Abd el-Razzak, 60/6)).

– « La construction de lieux de culte pour des non-musulmans en terre d'islam n'est pas permise. Il n'est pas permis non plus de louer des locaux pour les transformer en

églises », selon un consensus des savants de l'islam, d'après une fatwa du ministère koweïtien des biens religieux.

– « Ce qui est regrettable, c'est que certains musulmans ont répondu favorablement aux mécréants en autorisant la construction d'églises au pourtour de la presqu'île de l'islam [...]. Cette presqu'île est réservée par l'islam aux gens de l'islam. Elle a été confiée par le prophète à sa oumma. C'est une bonne terre et elle ne peut être habitée que par des gens bons. Mais comme le polythéiste est un scélérat, la presqu'île arabe lui est interdite » (Cheikh abd al-Rahmân al-Bourâk).

Les réponses islamiques aux critiques de l'Occident

L'islam répond avec la même verve aux critiques lancées en Occident contre le refus de construire des églises en pays musulmans. Ces réponses sont fondées sur des concepts faux. Citons quelques réponses :

– « Les mosquées sont des lieux d'adoration du seul Allah le Tout-puissant, alors que les églises sont des lieux de la mécréance où l'on adore le Christ et sa mère simultanément ».

– « On prétend, sous prétexte de laïcité, qu'en Occident, on accorde aux musulmans la liberté du culte. Cela est dénué de toute vérité. Car ils interdisent aux musulmans d'exercer leur liberté personnelle : la polygamie, le port du voile, les banques islamiques et l'application aux musulmans des lois islamiques. Les musulmans n'ont-ils pas alors le droit d'interdire la construction d'églises puisque l'enseignement de leur religion l'interdit ? ».

– « Nombreux sont les citoyens de l'Occident qui se sont convertis à l'islam (3). La présence de mosquées fait partie des droits civiques. Elles n'ont pas été construites pour les musulmans nouveaux arrivants. Dans les Etats de la péninsule arabe, les citoyens sont tous musulmans et celui

qui se convertit au christianisme est un apostat et son châtement est connu [la mort]. Pourquoi alors construire des églises pour une main-d'œuvre temporaire ? »

– « Donner l'autorisation de construire des mosquées en pays d'islam sous prétexte qu'en Occident on autorise aux musulmans la construction de mosquées nous conduit vers un autre problème : celui d'autoriser le prosélytisme chrétien parmi les musulmans sous prétexte que le prosélytisme des musulmans est autorisé en Occident. Aucun musulman ne reconnaît la liberté de conscience et celui qui reconnaît ce droit est un apostat, même s'il fait ses prières et respecte le ramadan ».

– « Si l'interdiction de construire des églises en pays d'islam devait entraîner l'interdiction de la construction de mosquées dans les pays des mécréants, dans ces conditions, il faudrait éviter les dégâts de la contamination des musulmans et de l'Arabie par la religion chrétienne abrogée [par Allah]. Il est préférable pour les musulmans qui le peuvent d'émigrer ou de prier chez eux plutôt que de conserver quelques avantages en pays de mécréance » (Fatwa de 'Abd al-Karîm al-Bourâk).

– « Il existe une spécificité [de l'islam], son respect est accepté par les gens de bon sens. L'Etat du Vatican interdit la construction d'autres lieux de culte considérant le Vatican comme le fief de la chrétienté (4). De même, la péninsule arabique est le sanctuaire des musulmans et l'aboutissement de leur objectif. Même si le Vatican venait à permettre la construction d'une mosquée, cela ne nous imposerait pas la construction d'une église car nous ne sommes pas à la traîne du Vatican. L'islam est plus haut et rien ne le dépasse. Comparer les lieux de culte de l'unicité divine et les lieux d'adoration des mécréants n'est que stupidité et égarement et chaque musulman doit être mis en garde ».

– Le Conseil islamique mondial (Le Caire 10/10/2000)

« a affirmé d'une façon absolue que la péninsule arabique et son cœur, l'Arabie Saoudite, est la citadelle géographique de la doctrine de l'islam. Il n'est pas permis qu'il y ait une visibilité d'une autre religion que l'islam. Réclamer à nouveau la construction d'églises en Arabie Saoudite est une question qui a été tranchée par un long dialogue avec le Vatican. A été conclu, à la clôture de ce dossier, l'engagement de ne plus soulever cette question une seconde fois ».

L'islam a résolu en sa faveur la question de la construction d'églises et d'une façon unilatérale. Les quelques églises construites en bordure de la péninsule sont donc destinées à être détruites. Les chrétiens présents en Arabie n'ont que des autorisations de séjour temporaire. Ils ne seront jamais citoyens des Etats musulmans. Les rares convertis au christianisme sont des apostats, ils seront donc éliminés par le sabre. L'islam nettoie.

Ainsi, toute contamination par le christianisme, le judaïsme, le bouddhisme etc. est impossible. L'islam se met en auto-quarantaine illimitée, dans le temps et dans l'espace. L'expansion de l'islam en Occident est porteuse des mêmes germes d'intolérance. Comme il l'a fait en Arabie, il procédera à l'éradication autant des autres religions que de l'athéisme. Les jours sombres de l'obscurantisme sont dans nos murs. A nous de nous réveiller, à nous de cesser d'être dupés par l'islam. Prenons notre avenir en main, épargnons-nous l'apocalypse qui s'annonce.

Bernard Dick

(1) Ni la presse du Bahreïn, ni les autres médias (Osservatore Romano, Agenzia Fides, Observatoire de la Christianophobie etc...) ne parlent de l'évolution de ce projet. Mais nous apprenons à l'instant même par Aide à l'Eglise en Détresse que ce projet avance et que la moitié des fonds sont collectés. La première pierre serait prévue vers mars 2017. A suivre ... En

tout cas, c'est une nouvelle rare qu'il convient de signaler.

(2) Lire :
<http://ripostelaique.com/Le-pacte-d-Omar-point-de-depart-de.html>

(3) En France, le nombre de convertis à l'islam est approximatif : il était de 70.000 à 110.000 en 2010. Le ministère de l'Intérieur (31/07/2013) évalue à 4.000 le nombre de conversions annuelles

(4) Il faut avoir aussi des réserves foncières et le Vatican est minuscule.

Au 04/02/2017 : nombre d'attaques terroristes islamiques mortelles :

